

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2024

#### DATE DE CONVOCATION

08 novembre 2024

## COMMUNE DE GLOS

L'an deux mil vingt quatre  
le 15 novembre 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué,  
s'est réuni sous la présidence de  
M. Bernard BROISIN-DOUTAZ, *Maire*,

## NOMBRE DE CONSEILLERS

## EN EXERCICE : 15

### Etaient présents

## PRESENTS : 9

M. BOUILLOU M. BOVE, M. BROISIN-DOUTAZ, Mme GATINET, Mme HOUSSAYE, Mme HURE, M. LEGRAND, M. LELANDAIS, Mme ROUVIERE.

ABSENTS : 6

Mme CHEVAL, M. DRILLET, M. KEHIL, Mme LE GRELLE (a donné pouvoir à M. BROISIN-DOUTAZ), M. LEMAIRE (a donné pouvoir à M. BOUILLON), Mme TOSSER (a donné pouvoir à Mme HOUSSAYE).

VOTANTS : 12

Secrétaire de séance : M. LELANDAIS

## 1 - INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Vœux du maire : 11 janvier 2024
  - Conseil d'école : 04 novembre 2024
  - Ouverture de la zone 2AU : l'étude zone humide a été commandée. Un RDV avec le service aménagement est pris pour le 20 novembre prochain.
  - Couverture du presbytère : Suite à l'expertise ayant eu lieu en 2023, la mairie doit demander un devis pour refaire la toiture nord-ouest.
  - Un nouvel audit énergétique des bâtiments scolaires a été effectué afin de coller au mieux aux travaux prévus.
  - Travaux effectués : pose de l'aire de jeux derrière le citypark – porte du presbytère – isolation vestiaires du stade
  - Travaux à venir : tableau électrique et radiateurs des vestiaires du stade – portes vestiaires – terrain de pétanque.
  - APE : vente de sapins et de gourmandises
  - Préparation de la gazette
  - ZAC des Hauts de GLOS : commission architecturale le 18 novembre en prévision du dépôt de PC de l'entreprise FIMA.
  - Dépôt de permis de construire pour une carrosserie automobile du groupe MARY.
  - Aire de grand passage : création d'un collectif composé de riverains et d'entreprises se trouvant à proximité du site choisi par la CALN.

2 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

- Désignation d'un coordinateur communal : Mme Huguette HOUSSAYE
  - Création d'un poste d'agent recenseur du 06 janvier au 15 février 2025
  - Création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique afin de compenser le temps de travail de l'adjoint technique qui effectuera le recensement.

### **3 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISIGNY-OMAHA INTERCOM AU SDEC ENERGIE**

- Le conseil municipal approuve l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE.

#### **4 – APPLICATION DU DROIT DES SOLS : APPROBATION DE LA CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR ADS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE**

Par délibération du 23 février 2015, le Conseil Communautaire de Lintercom (fusionnée en Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie depuis le 01/01/2017) a validé le principe de création d'un service commun et mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme ouvert aux communes de Lintercom et de la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge.

L'adhésion à ce service se fait par signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et chaque commune souhaitant bénéficier de ce service. Cette convention précise les responsabilités réciproques du service instructeur et de la commune, notamment : la répartition des missions, les modalités de transfert des pièces et dossiers, les dispositions financières, les conditions de résiliation, la clause de révision...

Depuis le 14/04/2015 la commune de GLOS est adhérente au service mutualisé.

Au titre de l'année 2024, la délégation pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme concernait les types de dossiers suivants :

- Certificats d'Urbanisme opérationnels (CUb)
- Permis de Démolir (PD)
- Permis de Construire (PC)
- Permis d'Aménager (PA)

Par délibération du 3 octobre 2024, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Lisieux Normandie a approuvé l'évolution de la convention définissant les modalités de mise à disposition de son service instructeur ADS mutualisé.

En complément du conseil et de l'instruction des actes délégués, des prestations facultatives complémentaires sont proposées.

Par ailleurs les modalités de fonctionnement (ex. intégration de la dématérialisation) et les bases tarifaires ont été mises à jour.

Les modifications prendront effet au 1er janvier 2025 et nécessitent au préalable un positionnement de la commune avec retour de la nouvelle convention signée.

Le document joint à la délibération constitue la convention type pour l'ensemble des communes adhérentes.

Le conseil municipal :

**APPROUVE** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la convention définissant les modalités de mise à disposition du service instructeur de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, ainsi que tout acte s'y rapportant et tout avenant qui ne remette pas en cause l'économie générale de la convention type.

## 5 – RESSOURCES HUMAINES

- Renouvellement des chèques déjeuners : renouvellement des titres restaurant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au bénéfice du personnel communal. La valeur faciale du titre restaurant est de 8€ et la participation de la commune est de 60% de la valeur du titre.
- Participation pour la protection sociale complémentaire santé (dans le cadre d'une procédure de labellisation) : les montants mensuels de participation employeur sont de 25€ par agent, 10€ par conjoint, 8€ pour un enfant et 15€ pour 2 enfants et plus.
- Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance (dans le cadre d'une procédure de labellisation) : le montant mensuel de participation employeur est de 15€ par agent.
- Renouvellement du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) instauré en 2017. Les montants de IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) retenus sont les montants maximums de chaque groupe présent dans la collectivité soit :
  - Attaché Groupe 3
  - Rédacteur Groupe 2
  - ATSEM Groupe 2
  - Adjoint technique Groupe 1 et 2

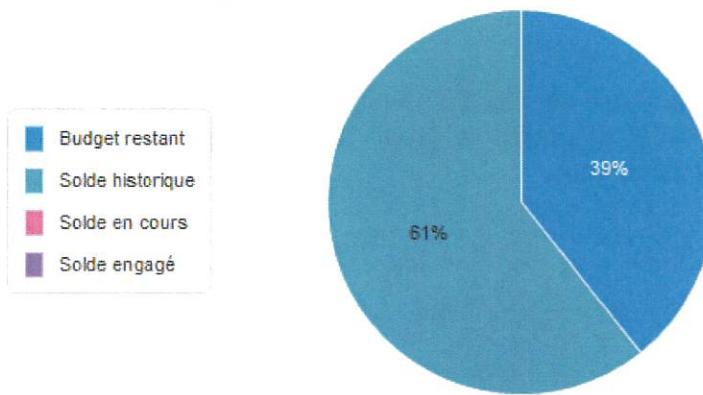
Les montants de CIA (complément indemnitaire annuel) retenus sont les suivants :

- Attaché Groupe 3 : 3600 €
- Rédacteur Groupe 2 : 2185 €
- ATSEM Groupe 2 : 1200 €
- Adjoint technique Groupe 1 et 2 : 1200 €

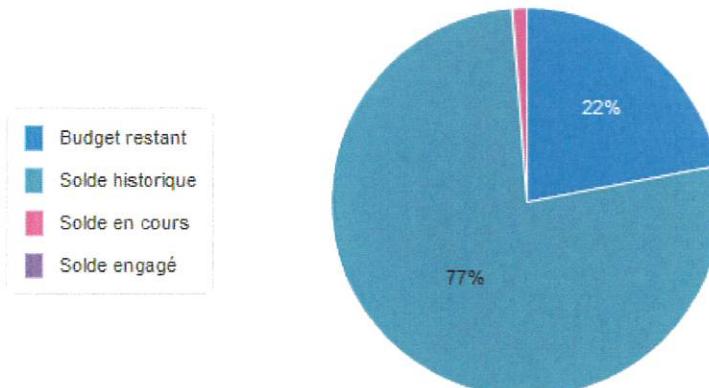
## 6 – PREVISIONS BUDGETAIRES 2025

- Présentation du solde d'exécution au 15/11/2025

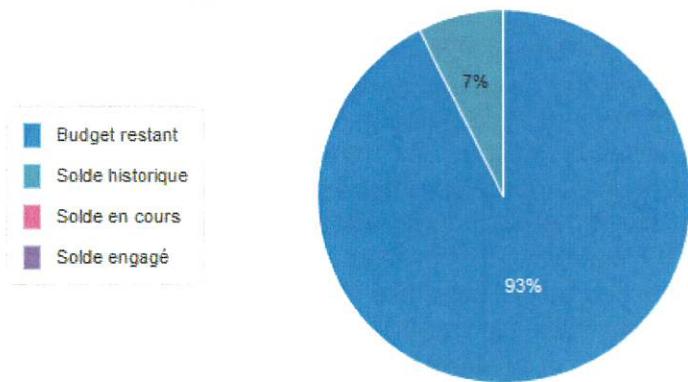
Fonctionnement dépenses : 1 485 000 € / 901 658 €



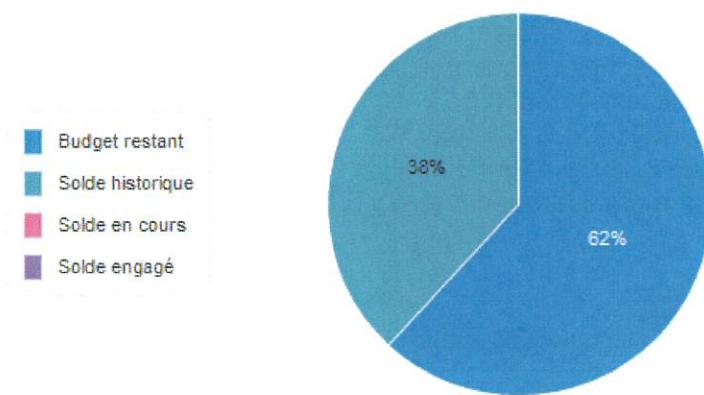
Fonctionnement recettes : 1 485 000 € / 1 139 931 €



Investissement dépenses : 717 000 € / 53 482 €



Investissement recettes : 717 000 € / 273 300 €



## 7 – QUESTIONS DIVERSES

- La commission travaux aura lieu le samedi 30 novembre à 10h salle des Sorbiers
- Distribution des colis de Noël et gouter le jeudi 12 décembre à la salle des Sorbiers.  
Préparation le mercredi 11 décembre.



Séance levée à 22h15